

PRIX EN EUROS EN VIGUEUR AU 01 MAI 2000

**PRIX EN VIGUEUR AU 01/MAI/2000 EN CONFORMITÉ AVEC L'ARRÊTÉ
 N° 0000044A DU 28/AVRIL/1999 PUBLIÉ AU J.O. DU 29/AVRIL/2000**

PRIX HORS TAXES

Taux de TVA applicables sur les abonnements ou primes fixes 5,5 % à compter du 1er janvier 1999

Taux de TVA applicable sur l'énergie 19,6%

Dans les départements et territoires d'outre-mer les taux de TVA sont précisés sur les tableaux

PAGE	BAREMES EN EUROS	
B.1	BLEU	CLIENTS DOMESTIQUES ET AGRICOLES (option EJP en extinction)
B.2		CLIENTS PROFESSIONNELS
B.3		SERVICES COMMUNAUX, ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS
B.4		TARIF UNIVERSEL EN EXTINCTION
B.6		DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
J.7	JAUNE	BASE ET EJP
V.8	VERT	A5 BASE ET EJP
V.9		A8 BASE
V.10		A8 EJP ET A MODULABLE
V.11		B BASE
V.12		B EJP ET MODULABLE
V.13		C UNIFIÉ BASE en extinction
V.14		C UNIFIÉ EJP ET MODULABLE en extinction
V.15		MINORATIONS ET MAJORATIONS (A-B-C)
V.16		MT (Contrats à la tension en extinction)
V.18		TARIF VERT DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
V.19		ST PIERRE ET MIQUELON, CORSE (en extinction)
V.19.C		TARIF JAUNE ET TARIF VERT EN CORSE (5 postes horaires)

TARIF BLEU - CLIENTS DOMESTIQUES ET AGRICOLES

Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix hors taxes au (1): 01-mai-2000

Option Base	Code Tarif ind-col	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Dom	Agri			
3 kVA (Petites fournitures)	013	0-4	5	15 A	19,68	7,79
6	014	0-4	5	30 A	49,92	
9	015	0-4	5	45 A	98,88	
12	012-010	0	(012)-5	60 A	141,96	
15	012-010	1	(012)-6	75 A	185,04	
18	012-010	2	(012)-7	90 A	228,12	
24	012-010	3-3	8	40 A	380,52	
30	012-010	3-4	8	50 A	532,92	
36	012-010	3-5	8	60 A	685,32	

Option Heures Creuses	Code Tarif ind-col	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Plaines	Heures Creuses (8 heures)(*)
		Dom	Agri				
6	024	0-4	5	30 A	86,64	7,79	4,77
9	026	0-4	5	45 A	155,52		
12	020-004	0-0	5	60 A	224,40		
15	020-004	1	6	75 A	293,28		
18	020-004	2	7	90 A	362,16		
24	028-004	1-3	6	40 A	605,64		
30	028-004	2-4	7	50 A	849,12		
36	028-004	3-5	8	60 A	1092,60		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

TARIF BLEU - OPTION TEMPO*Mise à jour du 5 octobre 2000***- Option TEMPO - 6 prix -****Prix hors taxes au :****01-mai-2000**

Clientèle	Codes tarifs
Domestiques et agricoles	030/031/032/033/034/035
Professionnels et Services publics	060/061/062/063/064/065
Services Communaux et intercom.	080/081/082/083/084/085

Puissance	Codes variantes				
	Dom. Ind.	Dom. Col.	Agri.	Prof. et SP	SPC.
9 kVA	0	4	5	0/5	0
12-15-18 kVA	1	4	6	1/6	1
24-30 kVA	2	9	7	2/7	2
36 kVA	3	9	8	3/8	3

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents €par kWh)					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9 kVA	133,56						
12-15-18 kVA	182,88						
		3,33	4,11	6,70	7,94	12,38	34,53
24-30 kVA	337,56						
36 kVA	453,36						

NB: Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

Heures Creuses : jours Bleus , Blancs et Rouges de 22 h à 6h

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.

TARIF BLEU - OPTION EJP
(n'est plus proposée à la clientèle)

Tarifs en extinction - Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix hors taxes (1) au : **01-mai-2000**

- Clients domestiques et Agricoles

Option EJP	Code Tarif ind-col	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Normales c €/kWh	Heures de Pointe Mobile c €/kWh
		Dom	Agri				
12	006	0-4	5	60 A	93,72	5,63	44,89
15	006	1	6	75 A	93,72		
18	006	2-4	7	90 A	93,72		
36	008	0-4	5	60 A	374,28		

- Clients Professionnels et Services Publics non communaux

Option EJP	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Normales c €/kWh	Heures de Pointe Mobile c €/kWh
		Prof	Serv. Publ.				
12 (2)	066	0	5	60 A	107,40	5,63	44,89
18	066	1	6	90 A	107,40		
36	068	0	5	60 A	423,96		

- Clients Services Publics Communaux et Intercommunaux

Option EJP	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Normales c €/kWh	Heures de Pointe Mobile c €/kWh
12 (2)	098	0	60 A	98,64	5,63	44,89
18	098	1	90 A	98,64		
36	098	3	60 A	395,16		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

(2) 12 kVA si le branchement n'est pas capable de délivrer, sans travaux de renforcement, une puissance plus importante

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 6 heures à 1 heure le lendemain.

En EUROS - €

**TARIF BLEU - CLIENTS PROFESSIONNELS
 ET SERVICES PUBLICS NON COMMUNAUX**

Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix hors taxes au (1): 01-mai-2000

Option Base	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Prof	Serv. Publ.			
3 kVA (Petites fournitures)	043	0	5	15 A	19,68	7,79
6	044	0	5	30 A	49,92	
9	044	1	6	45 A	98,88	
12	044	2	7	60 A	141,96	
15	044	3	8	75 A	185,04	
18	044	4	9	90 A	228,12	
24	047	0	5	40 A	380,52	
30	047	1	6	50 A	532,92	
36	047	2	7	60 A	685,32	

Option Heures Creuses	Code Tarif	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 heures)(*)
		Prof	Serv. Publ.				
6	054	0	5	30 A	86,64	7,79	4,77
9	054	1	6	45 A	155,52		
12	054	2	7	60 A	224,40		
15	054	3	8	75 A	293,28		
18	054	4	9	90 A	362,16		
24	056	0	5	40 A	605,64		
30	056	1	6	50 A	849,12		
36	056	2	7	60 A	1092,60		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

TARIF BLEU

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mise à jour du 5 octobre 2000

1.3.1. Besoins Généraux

Prix hors taxes au (1): 01-mai-2000

Option Base	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur teur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 kVA (Petites fournitures)	086	0	15 A	19,68	9,50
6	077	0	30 A	49,92	7,79
9	077	0	45 A	98,88	
12	077	1	60 A	141,96	
15	077	1	75 A	185,04	
18	077	1	90 A	228,12	
24	077	2	40 A	380,52	
30	077	2	50 A	532,92	
36	077	2	60 A	685,32	

Option Heures Creuses	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 heures)(*)
6	078	0	30 A	86,64	7,79	4,77
9	078	0	45 A	155,52		
12	078	1	60 A	224,40		
15	078	1	75 A	293,28		
18	078	1	90 A	362,16		
24	078	2	40 A	605,64		
30	078	2	50 A	849,12		
36	078	2	60 A	1092,60		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES

En EUROS - €

TARIF BLEU - ECLAIRAGE PUBLIC

Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix hors taxes au (1): **01-mai-2000**

1.1. Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel en Euros/kVA	Prix de l'énergie cents €/kWh
Longues Utilisations	071 (2)	0 (avec comptage)	102,60	3,74
		1 (sans comptage)		
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 (3)	0 (avec comptage)	71,88	4,93

1.2. Illuminations (4):

Sur réseau	Code Tarif	Code variante	Saison	Abonnement Euros/kVA/an	Energie cents €/kWh
Eclairage Public	470	0	Hiver	71,88	cf. contrat
	471	0	Eté	71,88	EP existant
Distribution Publique	472	0	Hiver	71,88	4,93
	473	0	Eté	71,88	4,93

2.1. Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code Tarif	Abonnement annuel Euros/kVA		Prix de l'énergie cents €/kWh	
SIMPLE TARIF	070	23,76		8,81	
		Terme fixe	F/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
DOUBLE TARIF	072	19,20	29,52	8,81	5,06

Abonnements en l'absence de comptage	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel en Euros/kVA	Prix de l'énergie cents €/kWh
Eclairage matin & soir	076	1	84,72	5,06
Eclairage soir seul	076	2	72,36	5,06
Feux signalisation (5)	076	3	249,96	5,06
Illuminations été	076	7	38,88	5,06

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie. Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(2) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(3) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(4) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(5) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

En EUROS - €

TARIF BLEU - FOURNITURES DIVERSES -

Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix applicables au : **01-mai-2000**

1. - Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs code 043.6 :
Même barème que le 3 kVA petites fournitures pour les services publics non communaux

2. - Bleu Utilisations Longues codes 0420, 0425, 0870 et 040

- **Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA) code 0420, 0425, 0870**
Forfait par hVA et en Euros par an : **47,76**

- **Modalités avec comptage 6kVA code 040**
Abonnement en Euros par an **980,16**
Prix d'énergie en cents €/kWh **3,11**

3. - Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

- **Générateur photovoltaïque code 045**
Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an **114,48**
par hW supplémentaire en Euros par an **9,48**

- **Générateur éolien puissance < ou = 4 kW code 046**
-- Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an **228,96**
par hW supplémentaire en Euros par an **9,48**

- **Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > à 4 kW - code 041**
Abonnement en Euros par kW/an **65,40**
Prix d'énergie en cents €/kWh **3,11**

(*) Puissance minimum à facturer

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

BAREME A : Tarif Universel

Tarifs en extinction - Mise à jour du 5 octobre 2000

2.1. Tarifs 3 kVA

Prix hors taxes au (1):

01-mai-2000

ABONNEMENTS		CODE TARIF	CODE VARIANTE		Mensualités d'abonnements en Euros		Prix d'énergie cents €/kWh	
			Domestiq. ind-col	Agricoles			H.P.	H.C.
Domestiques et agricoles	3 kVA avec H.C.	022	0-4	5	7,64	8,81	5,01
Professionnels	3 kVA avec H.C.	052	Profess. 0	Serv Publ 5	10,43	10,26	5,01
Communaux	3 kVA avec H.C.	088	0		8,23	10,26	5,01

2.3. Tarifs supérieurs à 36 kVA

ABONNEMENTS		CODE TARIF	CODE VARIANTE		Mensualités d'abonnements en Euros (2)		Prix d'énergie cents €/kWh	
			Domestiq.	Agricoles	Terme fixe "(2)"	+ €/kVA au delà 36	H.P.	H.C.
Domestiques et agricoles	> 36 kVA avec H.C.	002	0	5	115,14	4,23	8,81	5,01
Professionnels et Services Publics	> 36 kVA sans H.C.	048	Profess. 3	Serv Publ 8	146,71	7,85	8,81
	> 36 kVA avec H.C.	058	3	8	181,05	9,36	8,81	5,01
Communaux	> 36 kVA sans H.C.	090	...	3	97,01	3,50	8,81
	> 36 kVA avec H.C.	002	...	3	115,14	4,23	8,81	5,01

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

(2) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

En EUROS - €

BAREME B : Tarif Universel

Tarifs en extinction - Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix hors taxes au (1): **01-mai-2000**

2.4. Modalités particulières pour les abonnements avec heures creuses à partir de 12 kVA

	Code	Code variante				
		Domestiques	Agricoles	Communaux		
Sans prix particulier H.P. Eté Domestiques ou Agricoles Communaux	P.S. de base <=18 kVA et >=24 kVA	002 002 002	1 1	6 à 8 6 à 8	4	
Avec prix particulier H.P. Eté	P.S. de base > 24 kVA	002	sans sup. H.C. sans FMA	avec sup. H.C. sans FMA	sans sup. H.C. avec FMA	avec sup. H.C. avec FMA
			Domestiq. Agricoles	0 5	1 6	- 7

ABONNEMENTS	PRIX		Mensualités d'abonnement (Euros)					
	Prix d'énergie (Cents €/kWh)		H.C.	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplémentaire	Majoration par kVA		
	Hiver	Eté				Compl. FMA	Supp. HC	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestiques Communaux	8,81	8,81	!	> ou égale à • 12 kVA	19,38 19,38	1,95 1,95	3,02	1,69 1,69
Avec prix particulier H.P. Eté	8,81	8,81	!	24 kVA 30 kVA 36 kVA >36 kVA	56,22 81,36 106,50 115,14	4,19 4,23	3,02	1,69

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

TARIF BLEU - OPTIONS EXPERIMENTALES

Mise à jour du 5 octobre 2000

Ces options sont en extinction

Prix hors taxes au : **01-mai-2000**

- Option Bleu Blanc Rouge - 4 prix - Code tarif: 036/037/038/039

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents €par kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
18 kVA	182,88	3,33	4,11	4,11	10,24	10,24	44,89

- Option Saisonnalisée à postes fixes - prix hors taxes au 01-05-2000 Code tarif: 016/017/018/019

ABONNEMENTS Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel Euros/an	Prix de l'énergie (en cents €par kWh)			
		Hiver		Eté	
		Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
9 kVA	183,48				
12 kVA	251,16				
15 kVA	318,84				
18 kVA	386,64	11,57	6,35	4,50	2,68
24 kVA	574,20				
30 kVA	761,76				
36 kVA	949,32				

NB: Ces prix sont à majorer de la T.V.A. au taux réduit de 5,5% pour les abonnements, de 19,6% pour les prix de l'énergie et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements. Le montant de ces taxes est soumis à la TVA au taux de 19,6%.

En EUROS - €

TARIF BLEU

Mise à jour du 5 octobre 2000

**Prix de l'énergie dans les départements et territoires d'outre-mer
(en Cent d'Euros hors TVA par kWh)**

y compris l'octroi de mer au : **01-mai-2000** **Applicables au:** **01-mai-2000**

DEPARTEMENT	OCTROI DE MER cents €/kWh	Petites Fournitures (3kVA)	Option Base	Option Heures creuses		Heures Creuses Ecl. Public
				H. Pleines	H. Creuses	
MARTINIQUE	0,17	9,67	7,96	7,96	4,94	3,91
GUADELOUPE	0,03	9,53	7,82	7,82	4,80	3,77
LA REUNION	0,04	9,54	7,83	7,83	4,81	3,78
GUYANE	0,00	9,50	7,79	7,79	4,77	3,74

NOTA: les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

TARIF JAUNE BASE en €

BAREME DU 01/05/00	PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %			
		HIVER		ETE	
		HPH	HCH	HPE	HCE
UL	45,96	7,755	5,606	2,944	2,387
JAUNE UM	15,36	11,187	7,616	3,073	2,520
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *		0,52	0,36	0,20	
CALCUL DES DEPASSEMENTS		10,36 €/HEURE (1)			
HIVER		: de novembre à mars inclus			
ETE		: d'avril à octobre inclus			
POINTE EN UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus			
HEURES CREUSES		: 8h par jour tous les jours			

* UL: une seule dénivelée possible en Heures Pleines d'Hiver hors pointe : **0,52**
0,36 en Heures Creuses d' Hiver, ou **0,20** en Heures Pleines d'Eté

TARIF JAUNE BASE en €

BAREME DU 01/05/00	PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %			
		HIVER		ETE	
		PM	HH	HPE	HCE
UL	45,96	25,563	5,366	2,944	2,387
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *		0,44		0,20	
CALCUL DES DEPASSEMENTS		10,36 €/HEURE (1)			
HIVER		: de novembre à mars inclus			
ETE		: d'avril à octobre inclus			
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus			
HEURES CREUSES		: 8h par jour tous les jours de l'été			

* Une seule dénivelée possible: 0, **0,44** en Heures d'Hiver, ou
0,20 en Heures Pleines d'Eté

(1) : DANS LE CAS DE COMPTAGE EQUIPE DE CONTROLER ELECTRONIQUE

TARIF VERT A5 BASE en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %				
			HIVER			ETE	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	TLU	104,16	5,481	4,294	3,377	2,701	1,842
	LU	64,08	9,470	5,596	3,901	2,851	1,973
	MU	38,16	13,358	6,894	4,444	3,063	2,159
	CU	16,32	19,420	8,898	5,267	3,291	2,351
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,738				
Coefficients	TLU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	LU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
Puissance réduite A5	MU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	CU		1,00	0,77	0,33	0,18	0,08
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE ELECTRONIQUE (k3 k2 k1)		3,12 €/kW		K.N.(PMAx-P) 1,04 €/kW	K.(PMAx-P) 26,04 €/kW	
	Coefficients par poste		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS EN HTA INFERIEURS A 10000 kW							
HIVER		: de novembre à mars inclus					
ETE		: d'avril à octobre inclus					
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

TARIF VERT A5 EJP en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %				
			HIVER		ETE		
			PM	HH	HPE	HCE	
A5	TLU	104,16	7,186	3,612	2,701	1,842	
EJP	MU	38,16	19,907	4,660	3,063	2,159	
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,738				
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,15	0,06	
	MU		1,00	0,48	0,15	0,06	
CALCUL DEPASSEMENT	ENER (€/kWh)	0,53	ELECTRON. 3,12	K.N.(PMAx-P) 1,04	K.(PMAx-P) (E/kW) 26,04		
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,15	0,06	
HIVER		: de novembre à mars inclus					
ETE		: d'avril à octobre inclus					
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT A8 BASE en €

BAREME DU 01/05/00	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %								
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
A8	TLU	104,16	5,682	5,081	3,723	3,948	2,483	3,011	1,787	2,137
	LU	64,08	10,167	7,115	4,455	4,514	2,884	3,176	1,942	2,215
	MU	38,16	14,498	9,103	5,189	5,090	3,294	3,403	2,162	2,320
	CU	16,32	21,280	12,207	6,333	5,987	3,930	3,665	2,389	2,457
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,738								
Coefficients Puissance réduite	TLU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
	LU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
	MU		1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
	CU		1,00	0,78	0,44	0,34	0,22	0,18	0,10	0,05
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE		ELECTRONIQUE			KN.(P _{MAX} -P)		K.(P _{MAX} -P)		
	(k3 k2 k1)		3,12	€/kW		1,04	€/kW		26,04	€/kW
Coefficients par poste			1,00	0,78	0,43	0,32	0,21	0,15	0,09	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus								
DEMI-SAISON		: novembre et mars								
ETE		: d'avril à octobre inclus								
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus								
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée								

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000
 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT A8 EJP en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %					
			HIVER ET DEMI-SAISON			ETE		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	104,16	7,186	4,201	2,791	3,011	1,787	2,137
EJP	MU	38,16	19,907	5,551	3,355	3,403	2,162	2,320
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,738					
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE (k3 k2)		0,53 €/kWh		3,12 €/kW	K.N.(PMAx-P)		
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus						
DEMI-SAISON		: novembre et mars						
ETE		: d'avril à octobre inclus						
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée						

TARIF VERT A MODULABLE en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %			
			JOUR	SEMAINE		
			PM	HM	DSM	SCM
A	TLU	104,16	7,186	4,687	3,073	2,101
MODULABLE	MU	38,16	19,907	6,365	3,630	2,413
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,738			
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,28	0,12
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,28	0,12
CALCUL DEPASSEMENT	ENERGIE		0,53 €/kWh		3,12 €/kW	K.N. (PMAx-P)
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,28	0,12
HIVER MOBILE		: 9 semaines				
DEMI-SAISON MOBILE		: 19 semaines				
SAISON CREUSE MOBILE		: 24 semaines				
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT B BASE en €

BAREME DU 01/05/00	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %								
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	74,52	5,264	4,833	3,570	3,753	2,346	2,900	1,744	2,061
	LU	49,08	8,183	6,203	3,968	4,072	2,566	3,015	1,845	2,113
	MU	28,08	11,630	7,824	4,439	4,447	2,823	3,139	1,976	2,177
	CU	13,20	16,655	10,182	5,124	4,994	3,203	3,241	2,078	2,227
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,538								
Coefficients Puissance réduite	TLU	1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	LU	1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	MU	1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02	
	CU	1,00	0,78	0,40	0,31	0,21	0,17	0,10	0,05	
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE (k3 k2 k1)	ELECTRONIQUE 2,24 €/kW			KN.(PMax-P) 0,75 €/kW			K.(PMax-P) 18,63 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,77	0,39	0,29	0,19	0,14	0,08	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus								
DEMI-SAISON		: novembre et mars								
ETE		: d'avril à octobre inclus								
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus								
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée								

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000
 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT B EJP en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %					
			HIVER ET DEMI-SAISON			ETE		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
B	TLU	74,52	6,554	4,028	2,672	2,900	1,744	2,061
EJP	MU	28,08	15,068	5,096	3,061	3,139	1,976	2,177
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,538					
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
COMPTAGE			ENERGIE		ELECTRONIQUE		K.N.(P _{MAX} -P)	
CALCUL		(k3 & k2)	0,37 €/kWh		2,24 €/kW		0,75 €/kW	
DEPASSEMENT			Coefficients par poste		1,00	0,50	0,22	0,14
HIVER		: de décembre à février inclus						
DEMI-SAISON		: novembre et mars						
ETE		: d'avril à octobre inclus						
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée						

TARIF VERT B MODULABLE en €

BAREME DU 01/05/00		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %			
			JOUR	SEMAINE		
			PM	HM	DSM	SCM
B	TLU	74,52	6,554	4,487	2,965	2,025
MODULABLE	MU	28,08	15,068	5,811	3,355	2,220
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,538			
Coefficients	TLU		1,00	0,50	0,28	0,11
Puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,28	0,11
ENERGIE			ELECTRONIQUE		K.N. (P _{MAX} -P)	
CALCUL		0,37 €/kWh	2,24 €/kW		0,75 €/kW	
DEPASSEMENT			Coefficients par poste		1,00	0,50
HIVER MOBILE		: 9 semaines				
DEMI-SAISON MOBILE		: 19 semaines				
SAISON CREUSE MOBILE		: 24 semaines				
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT C BASE en €

BAREME DU 01/05/99	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %								
		HIVER ET DEMI-SAISON					ETE			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
C UNIFIE	TLU	56,04	5,409	4,924	3,695	3,801	2,427	2,897	1,747	1,956
	LU	36,96	7,822	6,138	3,935	4,029	2,554	2,959	1,799	1,982
	MU	21,24	10,662	7,551	4,212	4,284	2,703	3,026	1,864	2,015
	CU	9,84	14,785	9,610	4,618	4,656	2,921	3,084	1,916	2,041
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		1,389								
Coefficients Puissance réduite	TLU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,13	0,10	0,06	0,02
	LU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02
	MU		1,00	0,75	0,31	0,23	0,14	0,10	0,06	0,02
	CU		1,00	0,76	0,33	0,25	0,18	0,14	0,09	0,05
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE (k3 k2 k1)		ELECTRONIQUE 1,68 €/kW			KN.(P MAX-P) 0,56 €/kW		K.(P MAX-P) 14,01 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,75	0,31	0,23	0,13	0,10	0,06	0,02
HIVER		: de décembre à février inclus								
DEMI-SAISON		: novembre et mars								
ETE		: d'avril à octobre inclus								
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus								
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée								

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000

et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIF VERT C EJP en €

BAREME DU 01/05/99		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %					
			HIVER ET DEMI-SAISON			ETE		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
C UNIFIE	TLU	56,04	6,749	4,095	2,758	2,897	1,747	1,956
EJP	MU	21,24	13,595	4,964	3,008	3,026	1,864	2,015
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,389					
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,16	0,10	0,06	0,02
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,16	0,10	0,06	0,02
COMPTAGE			ENERGIE		ELECTRONIQUE		K.N.(PMAx-P)	
CALCUL		(k3 & k2)	0,29 €/kWh		1,68 €/kW		0,56 €/kW	
DEPASSEMENT			Coefficients par poste		1,00	0,48	0,16	0,10
				0,06	0,06	0,02		
HIVER		: de décembre à février inclus						
DEMI-SAISON		: novembre et mars						
ETE		: d'avril à octobre inclus						
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
HEURES CREUSES		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés et ponts toute la journée						

TARIF VERT C MODULABLE en €

BAREME DU 01/05/99		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %				
			JOUR	SEMAINE			
			PM	HM	DSM	SCM	
C UNIFIE	TLU	56,04	6,749	4,755	2,991	1,950	
MODULABLE	MU	21,24	13,595	5,816	3,256	2,050	
ENERGIE REACTIVE (cEUR/kvarh)			1,389				
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,24	0,08	
Puissance réduite	MU		1,00	0,48	0,24	0,08	
ENERGIE			ELECTRONIQUE		K.N. (PMAx-P)		
CALCUL		0,29 €/kWh	1,68 €/kW		0,56 €/kW		
DEPASSEMENT			Coefficients par poste		1,00	0,48	
				0,24	0,08		
HIVER MOBILE		: 9 semaines					
DEMI-SAISON MOBILE		: 19 semaines					
SAISON CREUSE MOBILE		: 24 semaines					
POINTE MOBILE		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(*) barème applicable aux clients non-éligibles au sens de la Loi 2000-108 du 10/02/2000 et des textes susceptibles d'être pris en son application.

TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION EN €

Mise à jour du 5 octobre 2000

BAREME DU 1-mai-2000	TARIF A + TVA 5,5 %	TARIF B + TVA 5,5 %	TARIF C + TVA 5,5 %
MT	B + en k€ 93,67 €/kW 11,97
HT	A - €/kW 26,47 A - €/kW 7,46 (BP)	B + en k€ 34,69 (BP) €/kW 7,98	C + en k€ 260,18 €/kW 10,41
225 kV	B - €/kW 14,74 B - €/kW 7,28 (BP)	C + en k€ 121,42 (BP) €/kW 5,20
400 kV	C - €/kW 8,10

- LA PARTIE PROPORTIONNELLE DE LA MAJORATION EST CALCULEE SUR LA PUISSANCE MAXIMALE SOUSCRITE
- LA MINORATION EST CALCULEE SUR LA PUISSANCE REDUITE, ELLE EST REDUITE DE 50 % POUR LES COURTES UTILISATIONS.
- La tension prise en référence correspond à la tension à laquelle est réputé être alimenté le client :
par exemple: B+(BP), client de taille > ou = à 10 MW, alimenté en aval d'un poste source HTB/HTA et ayant participé en capital dans la transformation du poste: le client est réputé être alimenté en HTB.

TARIF VERT MT en €
(Contrats à la tension en extinction)

BAREME DU 01/05/00	PRIME FIXE ANNUELLE €/kW + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh) + TVA 19,6 %					
		HIVER			ETE		
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
MT	TLU	128,52	8,394	6,427	4,746	2,976	1,938
	LU	79,44	13,128	8,215	5,386	3,138	2,052
	MU	48,84	18,747	9,781	6,020	3,362	2,209
	CU	19,92	26,605	12,628	7,369	3,580	2,371
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)		2,090					
Coefficients Puissance réduite	TLU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	LU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	MU		1,00	0,76	0,31	0,15	0,06
	CU		1,00	0,77	0,33	0,18	0,08
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS MT INFERIEURS A 10000 kW (contrats MT à la tension)							
HIVER		: de novembre à mars inclus					
ETE		: d'avril à octobre inclus					
POINTE		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

TARIF VERT EN €

DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Mise à jour du 5 octobre 2000

Prix applicables au : **1-mai-2000**

Département	Version	Prime fixe €/kW/an	Prix de l'énergie en cent €/kWh (*)				Coefficients de calcul de la puissance réduite				Energie Réact. en c €/kvarh		
			Pointe	HP	HC		Pointe	HP	HC				
MARTINIQUE	LU	71,64	9,408	5,225	2,399	1,00	0,35	0,07		0,858			
	MU	45,60	11,949	5,530	2,525	1,00	0,35	0,07					
	CU	20,16	16,423	6,064	2,751	1,00	0,35	0,07					
GUADELOUPE	LU	67,44	8,694	4,775	2,425	1,00	0,29	0,09		0,858			
	MU	36,48	11,855	5,116	2,635	1,00	0,29	0,09					
	CU	19,56	14,986	5,453	2,842	1,00	0,29	0,09					
GUYANE	LU	80,76	6,278	4,563	3,009	1,00	0,52	0,22		0,858			
	MU	52,44	9,931	5,467	3,097	1,00	0,50	0,19					
	CU	19,08	15,298	6,822	3,752	1,00	0,52	0,27					
CORSE (en extinction)	LU	89,76	10,009	5,209	2,966	1,00	0,60	0,27		1,962			
	MU	56,64	17,253	6,311	3,055	1,00	0,57	0,22					
	CU	18,24	25,009	8,529	3,737	1,00	0,60	0,37					
ST PIERRE & MIQUELON	LU	84,60	6,844	4,526	2,656	1,00	0,60	0,27		0,858			
	MU	53,40	11,468	5,482	2,656	1,00	0,57	0,22					
	CU	17,28	17,302	7,410	3,247	1,00	0,60	0,37					
LA REUNION <i>(Maj 1 mai 2000)</i>			Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	1,470
	LU	65,76	8,524	5,691	3,990	3,183	2,847	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05	
	MU	37,08	11,161	6,510	4,410	3,470	3,113	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05	
CU	18,60	14,332	7,497	4,916	3,813	3,434	1,00	0,52	0,22	0,12	0,05		

	Octroi de mer en c€/kWh	Structure horosaisonnaire	TVA Prime fixe	TVA Energie
MARTINIQUE	0,155	- Pointe : 5h/jour (9h-12h30 & 18h-19h30 sauf samedi et dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours	2,1%	8,5%
GUADELOUPE	0,027	- Pointe : 5h/jour (9h30-12h30 & 18h-20h sauf dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours	2,1%	8,5%
GUYANE	0,000	- Pointe : 5h/jour (10h30-12h30 & 19h-22h sauf dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours	0,0%	0,0%
CORSE	-	- Pointe : de 18h à 22h de novembre à mars - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours de 23h à 7 h	5,5%	19,6%
ST PIERRE & MIQUELON	-	- Pointe : 4 heures par jour, tous les jours - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours	-	-
LA REUNION	0,035	- Pointe : 5h/jour (9h-11h30 & 18h-20h30 sauf samedi et dimanche) - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours - Été : du 1er octobre au 30 avril	2,1%	8,5%

(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer

TARIF JAUNE EN CORSE EN €

Mise à jour du 5 octobre 2000

BAREME DU 1-mai-2000		PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA + TVA 2,1 %	PRIX DE L'ENERGIE (cent €/kWh) + TVA 8 %			
			HIVER (4 mois)		ETE (8 mois)	
			HPH	HCH	HPE	HCE
JAUNE	UL	59,64	6,656	5,192	3,607	3,362
	UM	21,84	9,480	6,748	3,909	3,627
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *			0,79 OU 0,37 OU 0,20			
CALCUL DES DEPASSEMENTS			11,94 €/HEURE			
HIVER		: de novembre à février inclus				
ETE		: mars à octobre inclus				
POINTE EN UL		: de 18h à 22h de novembre à février inclus				
HEURES CREUSES		: 8h par jour, de 23 h à 7 h tous les jours				

* UL: une seule dénivelée possible en Heures Pleines d'Hiver hors pointe -0,79-, en Heures Creuses d' Hiver -0.37- , en Heures Pleines d'Eté -0.20-.

TARIF VERT A5 EN CORSE EN €

Mise à jour du 5 octobre 2000

BAREME DU 1-mai-2000		PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA + TVA 5,5 %	PRIX DE L'ENERGIE (cent €/kWh) + TVA 19,6 %				
			HIVER (4 mois)			ETE (8 mois)	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	TLU	99,60	4,401	4,282	3,944	3,441	3,221
	LU	51,12	7,417	6,238	5,026	3,646	3,393
	MU	27,60	10,168	8,023	6,013	3,831	3,550
	CU	11,28	13,992	10,504	7,385	4,092	3,768
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1,738				
Coefficients Puissance réduite A5	TLU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	LU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	MU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
	CU		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE ELECTRONIQUE (k3 k2 k1)		K.N.(PMAx-P) 1,00 €/kW		K.(PMAx-P) 24,90 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,78	0,34	0,18	0,05
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS ALIMENTES EN HTA INFERIEURS A 10000 kW							
HIVER		: de novembre à février inclus					
ETE		: de mars à octobre inclus					
POINTE		: de 18h à 22h de novembre à février inclus					
HEURES CREUSES		: 8h par jour, de 23h à 7h tous les jours					